

JOURNÉE DE FORMATION ET D'ÉCHANGE SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Compte-rendu de la journée du 14 septembre à Montpellier



Journée organisée avec le soutien de :



1) TOUR DE TABLE

cf. feuille d'émargement en annexe.

Chacun se présente et dit pourquoi il est là :

Maryse – Vice présidente de FNE LR et présidente ECCLA (11) – référente déchets FNE LR

Chloé – GRAINE Occitanie – travaille sur un outil pédagogique sur l'économie circulaire → Est là pour s'informer et rencontrer des gens

Jacky – adhérent FNE LR, membre du conseil d'administration des Riverains de Garosud, secrétaire de l'Observatoire des déchets de l'agglomération de Montpellier (ODAM) et secrétaire du Collectif Inter-Associations citoyennes des Déchets, de l'Environnement et de la santé de l'Hérault (CIDES-34) → Particulièrement mobilisé contre le tri-mécanobiologique (ex. usine Amétyst à Montpellier)

Othmar – adhérent à La Boissière Environnement et paysan → réflexion en cours sur l'économie circulaire et notamment autour d'un projet de création d'une structure de coordination des groupements d'achat.

Françoise – adhérente de Pic'Assiette (association axée sur la lutte contre le gaspillage alimentaire) et impliquée dans le recyclage → Venue y voir un peu plus clair car pour l'instant le concept d'économie circulaire reste très flou. Souhaite travailler sur les biodéchets, en lien avec le gaspillage alimentaire.

Catherine – LPO 34 → Intéressée, est venue découvrir le sujet.

Joan-Lois – adhérent à l'ASSECO CFDT OCPYREMED – La première action à l'échelle Occitanie suite à la fusion des Asseco a été une enquête sur la gestion déchets qui a mis en évidence un dysfonctionnement de la collecte et du tri.

Katia – adhérente aux Gardiens de la Gardiole → a participé à la mobilisation historique contre la décharge de Fabrègues et s'est investie dans l'élaboration et le suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets pour FNE LR.

2) PRÉSENTATION DE ÉLÉONORE KUBIK, CHARGÉE DE MISSION PRÉVENTION DES DÉCHETS À FNE

cf. support de présentation joint

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE (EC)

Définition

- En 2013 : création de l'Institut national de l'Économie Circulaire (EC) en France – méconnu ! Plutôt composé d'industriels que de représentants de la société civile.

Il existe plus de 100 définitions de l'EC → définition "officielle" : celle de l'ADEME. Lien avec les piliers du Développement Durable.

Les piliers de l'économie circulaire

Et notamment :

- Écologie industrielle et territoriale : exemples variés qui vont du coupable déchetterie-ressourcerie sur le même site à l'exemple de Kalundborg au Danemark, ville pionnière suédoise où une dizaine d'organisation (industries, hôpitaux, collectivités), échangent eau, énergie et matières.

- Économie de la fonctionnalité : ne pas vendre un produit mais un usage / un service. La location plutôt que l'achat. Exemples : broyeur mis à disposition par les collectivités ; vêtements proposés à la location ; vélo en libre service, laverie, etc. En lien avec la consommation collaborative comme le co-voiturage.

- La réparation : il y a un enjeu fondamental là dessus ! Équivaut à parler de lutte contre l'obsolescence programmée. Quid de la réaction des industriels ? A priori partante à condition que l'offre de réparation soit proposée uniquement par eux... (ex: Apple)

- Le ré-emploi = opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus → Statut de produit et pas de déchet

- La ré-utilisation = passage par le statut de déchets (exemple du vêtement mis dans une benne) qui implique des contraintes administratives et financières supplémentaires pour sortir du statut de déchets. Ne facilite pas les choses... Il s'agit là d'une spécificité française. L'Europe elle utilise le terme « re-use » et ne fait aucune distinction entre le ré-emploi et la ré-utilisation.

La consigne

Échanges entre participants sur la consigne du verre et du plastique.

Ce qui fait que ça n'apparaît pas rentable à l'heure actuelle c'est le transport et l'hétérogénéité des contenants. Il semble que les collectivités perdent de l'argent à récupérer des bouteilles en verre cassées plutôt qu'entière.

La mise en place de la consigne pour les bouteilles en plastiques pose un problème aux collectivités : perte pour collectivités si gérer par entreprises + incompatible avec objectif fixé d'augmenter taux de collecte.

→ **A noter que le sujet de la consigne fait débat et qu'il mériterait une meilleur appropriation du sujet, notamment en vue des évolutions à venir ne serait-ce que sur les bouteilles en plastique.**

Critique de l'économie circulaire :

- Le concept de sobriété n'apparaît pas : le déchet est synonyme de ressource et le recyclage est la solution à tous les problèmes

- Les acteurs de la distribution ne sont pas ciblés

- Les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) ne sont pas ciblés non plus. L'Économie Circulaire n'est d'ailleurs pas de l'ESS.

→ Importance de garder en tête la hiérarchie du mode de traitement des déchets : la prévention avant tout !

La réglementation

- Politique européenne / paquet EC : introduction de la définition de déchets municipaux = tous les déchets des ménages + déchets de même nature des autres producteurs. Cela implique de ne plus faire la distinction entre déchets ménagers, déchets ménagers et assimilés et déchets d'activités économiques. On intègre une entrée par nature de déchets et plus par producteurs. Cela semble assez intéressant et pertinent.

- La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) parle de valorisation matière sans parler de recyclage ce qui a eu pour conséquence de voir se développer les Combustibles Solides de Récupération (CSR), proposée comme de la valorisation matière soit une façon de détourner la loi. CSR = combustibles préparés à partir de déchets non dangereux solides (ex de meubles multi-matériaux), et après extraction de la fraction recyclable, pour une valorisation énergétique comme combustible (forte valeur énergétique).

→ **A noter que le sujet des CSR fait débat et qu'il mériterait une meilleur appropriation du sujet.**

- Projet de loi pour lutter contre le gaspillage et pour l'économie circulaire a pour objectif de revoir les modes de consommation en France. cf. action de FNE qui encourage les membres du mouvement à interpeller les députés et sénateurs pour qu'ils votent les propositions d'amendements de FNE : [« Projet de loi anti-gaspillage et économie circulaire : interpellez vos sénateurs et vos députés ! »](#)

- Projet de création de nouvelles filières à Responsabilité Élargie des Producteurs ([filières REP](#)) dont jouets et mégots.

Question sur l'usure des produits (pneus, vêtements) qui émettent micro-déchets voir des nano-déchets dans l'environnement et qui ne sont pas identifiés comme des déchets. La seule entrée pour prendre en compte cet enjeu semble être de demander à ce que soit intégrée la résistance des produits dans éco-modulation (bonus malus en fonction de la résistance).

Les outils

- Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). L'enquête publique s'est déroulée cet été :

[cf. l'avis de FNE LR et FNE Midi-Py.](#)

[cf. rapport, conclusion et avis de la commission d'enquête.](#)

- Les Plans Locaux de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : plans à l'échelle des collectivités en charge de la gestion des déchets.

- Incitation financière en Occitanie pour développer l'EC dans les collectivités = démarche pionnière. Lien avec le label EC de l'ADEME.

FOCUS SUR LES BIODÉCHETS

Définition des biodéchets

Attention, distinction entre déchets organiques et biodéchets : les déchets agricoles, les boues de station d'épuration, etc. ne sont pas des biodéchets. Biodéchets = déchets verts + déchets alimentaires.

Production

Lutte contre GA = axe indispensable dans politique gestion des biodéchets.

Cadre juridique

La LTECV fixe un objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets à l'horizon 2025. À noter que le tri à la source est différent d'une collecte séparée. Exemple : la collectivité peut proposer des composteurs individuels ou collectifs (système in situ) sans prévoir la mise en place d'une collecte.

→ La mise en place d'une tarification incitative peut être un levier pour booster le tri à la source.

Sous produits animaux

cf. règlement sanitaire européen pour la gestion des sous produits animaux :

- pas de valorisation possible pour les catégories 1 et 2 (enjeux sanitaires)

- les sous-produits animaux de catégorie 3 sont valorisables sous condition d'un suivi particulier (hygiène) : habilitation particulière à prévoir pour qu'une installation puisse gérer ça. Les biodéchets incluent ces sous produits animaux de catégorie 3

3) DISCUSSION SUR QUELLES POURRAIENT-ÊTRE LES ACTIONS DE FNE EN 2020

PRÉSENTATION DE ÉLÉONORE SUR LE RÔLE DES ASSOCIATIONS ET LES OUTILS DISPONIBLES

Les fiches de FNE pour tout comprendre

FNE a publié en avril 2019 quatre fiches « actions associatives » qui recensent les outils et bonnes pratiques associatives permettant de sensibiliser différents publics à la prévention, au tri et au recyclage des déchets.

Quatre fiches thématiques permettant de mieux comprendre les différents enjeux des filières emballages et papiers ont également été produites : L'écoconception des emballages / Le recyclage et les débouchés des plastiques / Les nouveaux modes de collecte des emballages et des papiers / La tarification incitative.

Ces fiches sont disponibles sur le site de FNE : "[Nos fiches pour tout comprendre au recyclage des déchets](#)"

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)

La [Semaine Européenne de la Réduction des Déchets](#) (SERD) aura lieu du 16 au 24 novembre. Profitez de cet évènement pour promouvoir vos actions de sensibilisation et expérimenter de nouveaux projets. FNE vous accompagne et notamment via la mise à disposition d'outils et un soutien financier.

→ N'hésitez pas à contacter Éléonore à l'adresse serd@fne.asso.fr si vous êtes intéressé.

Retour de Katia qui avec les Gardiens de la Gardiole avait tenue un stand devant les commerces à l'occasion de la SERD : comparaison entre produits sur-emballés et vrac.

ÉCHANGES ET RÉFLEXIONS

Proposition de Maryse : voir si les collectivités sont en ordre de marche pour la mise en place du tri à la source des biodéchets en 2023.

→ Proposition bien accueillie.

→ Profiter du contexte des élections municipales pour interpeller les candidats, et pas uniquement sur les biodéchets.

Othmar :

- Besoin de réfléchir sur le long terme – pas seulement à horizon 2020, 2022 ou 2023.

- Réflexion à avoir pour améliorer la gestion des déchets du BTP sur site / tri à la source – argument économique important.

- Problème du transport de déchets industriels en masse sur de grande distance.

Jacky :

- Demande position de FNE sur le CSR → cf. note de positionnement de FNE de 2017 jointe. La note de 2019 est en cours de finalisation.

Lydie :

- Info sur les [Sentinelles de la nature](#) : penser en tant qu'associations à y valoriser vos projets et initiatives.
- Info sur la fusion FNE LR et FNE Midi-Py : il est probable que le réseau DESIR devienne dans un premier temps un réseau déchets et EC
- l'enjeu biodéchet est central : lutte contre le gaspillage alimentaire ; obligation du tri à la source qui interroge sur le fonctionnement des installations de Tri-Mécano-Biologique et des incinérateurs.

Katia :

- Problème aussi des commerçants qui laissent leur déchets dans la rue : quid de la gestion de leurs déchets. Besoin de faire connaître les bonnes pratiques localement.
- Accompagner / coacher les petits commerçants pour les aider à la gestion des déchets. Certaines assos le font – cf. infos données par Éléonore a posteriori : « le CREPAN, le CREPAQ, l'asso Des Petits Pas pour l'Homme, FNE CVL (réponse à un AAP sur l'accompagnement à la RSE de TPE/PME du territoire). le CDPME, Sologne Nature propose des diagnostics (notamment en resto co) ou encore PIkPIk Environnement (accompagnement au 5 flux). Éléonore peut nous mettre en lien au besoin. »

Joan-Lois :

- La restauration collective doit être exemplaire, ce qui est difficile quand il n'y a pas de vraie cuisine prévue sur place.
- info sur le site Diffuz mis en place par la MACIF dont FNE est partenaire : <https://www.diffuz.com/>

→ **Proposition de travailler sur les décharges sauvages, en lien avec les Sentinelles de la nature**

- Catherine ok pour bosser là-dessus.
- Exemple de chose à proposer : que les déchetteries ne soient plus payantes mais payer une taxe en amont sur les activités. Attention, ne règle pas le problème de traçabilité indispensable qui dissuade les gens qui bossent au black → solutions : payer les personnes qui ramènent des matière en déchetterie ?
- Besoin de renforcer le pouvoir de police et les sanctions. Problèmes des moyens humains et financiers à mettre en œuvre...

Éléonore :

- info sur [la mission alimentation durable de FNE](#)
- info sur le site prévention des déchets de FNE où on retrouve pas mal d'infos dont des outils sur le gaspillage alimentaire : <http://preventiondechets.fne.asso.fr/>
- info sur le groupe de discussion Gaspillage Alimentaire de FNE

Dans le cadre de ces échanges sur les déchets et l'économie circulaire, des propositions plus globales sur le fonction de FNE LR sont apparues :

- *Besoin de mettre plus en évidence ce que fait FNE et à quoi sert FNE, notamment pour les assos fédérées*
- *Besoin de mettre plus en évidence les actions et champs d'action de chaque association fédérée sur le site Internet*
- *Besoin de mettre plus en lien les associations fédérées entre elles*